

## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>5663</b>	<b>De M. Éric Girardin ( Renaissance - Marne )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Santé et prévention</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Santé et prévention</b>
<b>Rubrique &gt;alcools et boissons alcoolisées</b>	<b>Tête d'analyse &gt;Campagne de prévention contre la consommation d'alcool - Santé publique France</b>	<b>Analyse &gt; Campagne de prévention contre la consommation d'alcool - Santé publique France.</b>
Question publiée au JO le : <b>21/02/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>23/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Éric Girardin attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la diffusion de la campagne de Santé publique France, lancée le 9 janvier 2023 et intitulée « La bonne santé n'a rien à voir avec l'alcool ». Cette campagne, qui ne montre aucune scène de consommation excessive d'alcool, met en scène une série d'instantanés de convivialité pendant lesquels des personnes trinquent en se souhaitant « bonne santé » ou « santé » et interpelle les Français en leur disant « C'est pas un peu absurde de se souhaiter une bonne santé avec de l'alcool ? ». Cette initiative vise ainsi à « débanaliser la consommation d'alcool en interpellant sur le caractère absurde de se souhaiter une bonne santé en trinquant avec des verres d'alcool ». Il s'agit d'un changement de paradigme majeur dans le message sur la consommation d'alcool, l'abstinence venant remplacer la notion de modération pourtant au cœur des politiques de prévention et de lutte contre les consommations excessives menées par le Gouvernement depuis 2017 et parfaitement intégrée par les Français puisque 9 sur 10 boivent moins de dix unités d'alcool par semaine. M. le député, s'étonne ainsi de la teneur d'une campagne de communication grand public, totalement inadaptée au problème de l'alcoolodépendance, qui cible les moments de convivialité en famille ou entre amis et dénonce toute forme de consommation d'alcool. En substituant l'abstinence à la modération, cette campagne nie la très forte déconsommation d'alcool et notamment de vin en France, qui a diminué de 70 % au cours des soixante dernières années, et stigmatise l'ensemble des vignerons français actuellement en proie à des difficultés sans précédents liées à des problématiques structurelles pour certains bassins viticoles mais aussi conjoncturelles du fait de l'inflation, de la concurrence mondiale, de phénomène de protectionnisme mais également des aléas climatiques qui seront sans doute beaucoup plus fréquents. Alors que la politique en matière de lutte contre les addictions doit être définie dans les prochains mois, M. le député appelle de ses vœux à la définition d'un plan équilibré, préservant la notion de modération et ciblant les consommations excessives et les pratiques à risque. Il souhaiterait à cet égard connaître précisément le calendrier de travail et l'ambition du ministère quant aux mesures relatives à la consommation de vin en France.